

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viticulteurs Question écrite n° 39790

#### Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur une recette, parue dans un titre de presse reconnu, de «travers de porc confits mélangé à (une boisson gazeuse sucrée) » annoncée comme « un plat tendance pour un menu très original et bluffant ». Il est déroutant d'assister à une telle décadence de la gastronomie française au travers d'un titre de presse reconnu pour sa qualité et sa crédibilité en tant que véhicule du « savoir faire gastronomique français » au moment où le Président de la République demande le classement de la gastronomie française au patrimoine immatériel de l'humanité. Il serait bon de faire intervenir un médecin nutritionniste pour évaluer, d'une part les apports caloriques, et, d'autre part, les valeurs nutritionnelles d'une telle recette ainsi que ses incidences sur la santé publique. Un litre de cette boisson gazeuse concentre 85 grammes de sucre, soit 8 morceaux de sucre par canette, sachant également qu'il existe un risque très important dans cette consommation pour notre masse osseuse dû à une forte présence d'acide phosphorique! Pourquoi une telle dérive? La filière viticole française souffre économiquement et le marché mondial est totalement bouleversé par une crise financière internationale. Le vin est un produit culturel non essentiel à l'achat dans la consommation des ménages et l'image des vins français, référence mondiale de l'excellence, en est donc frappée de plein fouet. Parallèlement, les ligues anti-alcools fustigent à tour de bras cette filière. Par conséquent, un support presse de la qualité de celui ci-dessus se retrouve face à un manque d'investissement de la filière vin (un seul vin de Champagne investit une page publicitaire sur ce numéro) et va donc chercher pour boucler son magazine des placements produits que seuls les grands groupes industriels peuvent encore financer. Tant que l'État français ne revendiquera pas haut et fort les couleurs magnifiques de ses territoires et de son patrimoine national avec fierté, il laissera se propager une image d'empoisonneur sur la filière viticole. Ce genre de dérive n'ira qu'en s'amplifiant au profit des plus offrants pour les régies publicitaires! La qualité et la richesse de nos territoires et des produits qui en sont issus sont, au contraire, des grands défenseurs de la santé publique, ne cessant de répéter la nécessité d'une consommation modérée. Le groupe industriel commercialisant le produit gazeux concerné représente en France 2 400 emplois et 5 sites de production. Le vignoble français, c'est 751 400 hectares. C'est encore 144 000 exploitations, 51 600 salariés permanents directs et un total de 800 000 emplois induits dans des métiers aussi différents que vignerons, tonneliers, oenologues, négociants, bouchonniers, courtiers, cavistes et administratifs. Aussi il lui demande les mesures qu'il pense pouvoir prendre afin de dynamiser une filière touchée de plein fouet par la crise économique mondiale.

#### Texte de la réponse

La critique relative à une recette utilisant une boisson sans alcool à base de cola, publiée dans une revue culinaire, est la manifestation d'une opinion qui n'implique pas l'intervention des pouvoirs publics dès lors que la préparation ne peut être considérée comme nuisible à la santé. La recette en cause est issue d'une création d'un cuisinier mondialement reconnu pour son action sur le rayonnement de la gastronomie française, et la revue à laquelle il est fait allusion contient régulièrement plusieurs rubriques relatives au vin. Dans le cadre de la nouvelle organisation commune de marché (OCM) vitivinicole, d'importantes mesures sont prévues pour

redonner de la compétitivité à la filière viticole. L'enveloppe réservée à la France s'élève à plus de 172 millions d'euros en 2008-2009, dont 40 millions sont destinés à la promotion vers les pays tiers. Cette enveloppe atteindra 280 millions en 2011-2012. Par ailleurs, le Gouvernement va installer un conseil supérieur de l'oenotourisme, rassemblant les acteurs de la viticulture et du tourisme et dont les missions de formation, d'information, de labellisation et de mise en réseau des initiatives assureront une meilleure promotion des produits vitivinicoles issus des terroirs de France.

### Données clés

Auteur : M. Alain Suguenot

Circonscription: Côte-d'Or (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 39790

Rubrique: Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche Ministère attributaire : Agriculture et pêche

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 20 janvier 2009, page 417 **Réponse publiée le :** 10 mars 2009, page 2289